

Mémoire, y compris stage professionnalisant[BR]- Séminaires méthodologiques intégratifs[BR]- Mémoire : "Analyse qualitative de l'adoption d'un comportement de santé en faveur du One Health parmi les habitants du Brabant Wallon : l'alimentation en circuit court."

Auteur : Kemp, Pauline

Promoteur(s) : Antoine-Moussiaux, Nicolas

Faculté : Faculté de Médecine

Diplôme : Master en sciences de la santé publique, à finalité spécialisée en praticien spécialisé de santé publique

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/22645>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Demande d'avis préalable sur l'application des lois dans le cadre
des mémoires de fin d'études

(Version acceptée par le Comité d'Ethique en date du 23/09/2024)

Selon la loi belge du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine, toute recherche sur la personne humaine visant à développer les connaissances propres à l'exercice des professions de soins de santé¹ est soumise à l'approbation d'un comité d'éthique détenteur d'un agrément complet dans le cadre de la loi du 7 mai 2004.

Le présent formulaire a pour objectif d'aider le Comité d'Ethique Hospitalo-Facultaire Universitaire de Liège à déterminer si votre étude entre dans le champ d'application de la loi du 7 mai 2004 ou non. C'est pourquoi il est important de décrire clairement et de manière exacte les objectifs et la méthodologie développée en lien avec ceux-ci.

Attention !

Les documents suivants doivent être joints au présent formulaire :

- l'instrument de récolte des données (questionnaire, guide d'entretien, etc.)
- les documents qui seront utilisés pour le recrutement des participants (courriels, dépliants, etc.)

Pour les études qui entreraient dans le champ d'application de la loi du 7 mai 2004, la loi impose que celle-ci soit menée par une personne détentrice d'un agrément dans une des professions de santé. Cela implique qu'un chercheur qui n'est pas détenteur d'un agrément dans une des professions de santé, et qui souhaite réaliser un travail de recherche dans ce domaine, doit mener cette recherche sous la supervision d'un investigateur principal détenteur d'un agrément dans la profession de santé visée par ladite recherche. Le chercheur fait bien entendu partie de l'équipe de recherche et peut évidemment être premier auteur dans l'éventualité d'une publication.

L'avis donné par le Comité d'Éthique Hospitalo-Facultaire Universitaire est unique et contraignant. Il est un prérequis à toute initiation d'étude (Loi relative aux expérimentations sur la personne humaine du 7/05/2004, Art 10).

1. Etudiant (nom, prénom, adresse courriel) : Kemp Pauline pauline.kemp@student.uliege.be
2. Filière : Master en sciences de la santé publique Finalité Praticien Spécialisé en Santé Publique
3. Année académique durant laquelle le mémoire sera réalisé : 2024-2025
4. Titre du mémoire (en français) :

Consommation en circuit court dans le Brabant wallon : analyse des facteurs motivant et soutenant ce changement comportemental pour agir en promotion de la santé

5. Encadrant du mémoire :

(L'encadrant du mémoire est la personne qui encadre l'étudiant)

Titre : Professeur associé Agrégé à l'Université de Liège

Nom, prénom : ANTOINE-MOUSSIAUX Nicolas

Ad courriel : nantoine@uliege.be

Institution : Université de Liège

6. Promoteur :

Le promoteur de l'étude est, selon la loi, une université, une haute école ou une institution dont l'étudiant dépend et est responsable de la gestion et du financement de l'étude.

Nom (Institution, Université, Haute Ecole, etc.) : L'université de Liège

7. Investigateur :

Si l'expérimentation est réalisée par une équipe de recherche, l'investigateur est le responsable de la conduite de la recherche et est parfois désigné investigateur principal (aussi appelé PI). Il doit être un professionnel de la santé¹. Dans le cas d'une étude soumise à la loi 2004, l'encadrant du mémoire peut être l'investigateur principal s'il est professionnel de la santé et membre de l'Université de Liège.

- L'encadrant, s'il est professionnel de la santé et qu'il est membre de l'Université de Liège
- L'étudiant, s'il est professionnel de la santé
- Autre, préciser :

Titre : Ergothérapeute

Nom, prénom : Kemp Pauline

Ad courriel : pauline.kemp@student.uliege.be

Institution : /

¹ Liste des professionnels de la santé : Médecins, dentistes, kinésithérapeutes, aides-soignants, infirmiers, sage-femmes, pharmaciens, les professions de la santé mentale et les professions paramédicales (assistant en pharmacie; audiologie; bandage, orthèses, et prothèse; diététique; ergothérapie ;technologie de laboratoire médical; logopédie; soins oculaires; podologie; imagerie médicale; transport de patients (à l'exclusion du transport des personnes visées à l'article 1er de la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médical urgente); soins bucco dentaires.

8. Résumé de l'étude

a. Votre étude est-elle un case report ?

Un case report est une étude rétrospective sur un seul cas, sans recueil de nouvelles données ou quelconque information.

Oui

Non

Si vous avez répondu oui à la question 8.a, merci de fournir un résumé de votre étude ci-dessous. La suite du document (points 8.b/c/d et 9) ne vous concerne pas.

Si vous avez répondu non à la question 8.a, merci de compléter la suite du document.

b. Objectifs et indicateurs (liste des variables et instrument(s) de collecte des données à joindre en annexes)

La santé publique, parmi ses nombreuses actions, inclut la prévention des maladies. Nos habitudes alimentaires ont un impact direct sur la santé des populations. Notre régime occidental, constitué d'aliments transformés et d'une agriculture industrielle, contribue à des problèmes de santé tels que l'obésité ou les maladies chroniques. La promotion des circuits courts présente plusieurs avantages. Elle permet de garantir des produits plus frais et nutritifs tout en réduisant l'empreinte carbone associée au transport des aliments. De plus, elle soutient l'agriculture locale et durable, favorise la biodiversité, et renforce la résilience des systèmes alimentaires face aux crises économiques, sanitaires et climatiques. En encourageant la consommation de produits locaux, la promotion des circuits courts contribue également une redistribution plus égale des richesses, en soutenant les producteurs locaux et en facilitant l'accès à des aliments à des prix justes. Cette façon de consommer préserve le One Health, qui reconnaît l'interdépendance de la santé humaine, environnementale et animale.

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les facteurs motivant et soutenant le changement comportemental de la population du Brabant wallon en faveur de la consommation locale, afin de définir des actions concrètes dans le cadre de la promotion de la santé. Cette analyse vise à comprendre les conditions qui influencent les priorités alimentaires des individus, afin de déterminer les stratégies à mettre en place pour encourager cette consommation.

Le modèle HAPA (Health Action Process Approach) permet de comprendre le processus de changement de comportement en le divisant en deux phases : intentionnelle et volitive. La phase intentionnelle explore les moteurs de l'action, avec des variables comme la perception du risque, les attentes d'efficacité et l'auto-efficacité. La phase volitive analyse les mécanismes de mise en œuvre

du changement, à travers les variables de planification, de contrôle de soi et de gestion d'obstacles. Ces variables seront analysées afin de comprendre ce qui favorise la consommation en circuit court. Celles-ci sont investiguées lors d'un entretien semi-dirigé avec un consommateur (joint en annexe).

Un des objectifs secondaires de cette étude vise à comprendre la phase dans laquelle se trouve le consommateur interrogé à partir du modèle transthéorique du changement. L'étude analysera également les connaissances des consommateurs favorables à la santé et évaluera les stratégies les plus efficaces en promotion de la santé, telles que des campagnes, des ateliers ou des supports visuels, pour renforcer la littératie en santé et maximiser l'impact des interventions.

c. Synopsis du protocole de recherche (design/conception, population, méthode de recrutement, méthode de collecte de données et analyse statistique) (**+/- 500 mots**)

Design/conception : L'approche méthodologique utilisée est qualitative, visant à comprendre le contexte de chaque consommateur. Cette étude cible les adultes responsables des achats alimentaires dans leur foyer et ayant adopté une consommation plus locale. L'échantillon sera constitué de manière à refléter la réalité des consommateurs du Brabant Wallon, en se concentrant sur les responsables des courses qui influencent directement les choix alimentaires de leur foyer.

Les critères d'inclusion sont : être âgé de 18 ans ou plus, être responsable des courses alimentaires au sein du foyer, avoir vécu un changement de comportement vers une préférence pour les produits locaux, résider dans le Brabant Wallon, maîtriser suffisamment la langue française pour participer à un entretien, et avoir donné son consentement éclairé pour participer à l'étude.

En revanche, les personnes travaillant dans le secteur alimentaire seront exclues afin d'éviter tout biais d'intérêt pouvant influencer les résultats.

Méthode de recrutement : Les participants seront recrutés par échantillonnage de convenance, complété, si nécessaire, par un échantillonnage en boule de neige. Pour participer à l'étude, les personnes devront prendre contact par téléphone ou remplir le formulaire « Framaforms » afin de vérifier s'ils répondent aux critères d'inclusion. Ces informations peuvent être retrouvées sur les affiches (voir annexe) qui seront posées à des emplacements stratégiques avec l'autorisation des commerçants. Les personnes ayant pris contact par téléphone répondront à quelques questions afin d'assurer leur compatibilité face aux critères d'inclusion et une réunion sera planifiée immédiatement. Les personnes ayant rempli le formulaire seront contactées afin de fixer un entretien en ligne ou en présentiel. Si besoin, l'investigateur principal se rendra à des endroits stratégiques pour recruter des participants.

Méthode de collecte de données : La collecte de données se fera par entretien semi structurés en ligne ou dans un endroit à convenir, disposant des conditions nécessaires (au calme, sans distraction). Les entretiens seront enregistrés sur téléphone et retranscrit avec Whisper qui est un modèle adapté à la retranscription. En amont des entretiens avec les consommateurs, certains échanges seront organisés avec des professionnels en promotion de la santé. Ces discussions contribueront à orienter l'étude menée. Au besoin, des entretiens avec des fermiers pourront également être planifiés afin d'orienter au mieux les pistes d'action en promotion de la santé (créer un environnement favorable). Les entretiens se dérouleront jusqu'à ce que les nouvelles informations recueillies n'apportent plus de nouveau contenu (saturation des données). Le guide d'entretien semi-structuré (voir annexe) est composé de questions ouvertes afin de laisser la personne s'exprimer et de cerner le contexte de ce choix. Le cadre de l'entretien est le modèle HAPA (Health Action Process Approach), un modèle qui analyse le processus de changement de comportement.

Analyse statistique : Au début, une retranscription intégrale des entretiens sera effectuée. À partir de cette retranscription, une première lecture verticale dite flottante permettra d'avoir les propos de chaque participant en tête. L'analyse horizontale, quant à elle, permettra de structurer les données collectées et d'y extraire les verbatims. Le rendu analytique permettra de comprendre ce que les discours révèlent, comment la santé publique peut agir pour promouvoir des comportements en faveur de la santé.

- d. Liste des mesures techniques et/ou organisationnelles mises en place pour a) respecter les règles du RGPD (par ex. utilisation d'un formulaire en ligne respectueux du cahier des charges RGPD) et b) assurer la sécurité et la confidentialité des données récoltées (logiciel utilisé, limitation des accès, destruction des données au terme de l'étude).

Pour plus d'informations sur les obligations RGPD, merci de consulter le site <https://my.student.uliege.be/rgrp-memoire-et-tfe>

Consentement

- Tous les participants auront signé le document relatif au consentement éclairé (voir annexe) – il garantit que le participant est informé de l'objectif de l'étude, des modalités de traitement de leurs données personnelles et des méthodes de recherche avant de s'engager dans l'étude.
- Le participant peut retirer son consentement à tout moment de l'étude.
- Les entretiens seront enregistrés mais les participants seront informés de l'usage strictement réservé à des fins de recherche.

Mesures organisationnelles - sécurisation des données

- Mettre des mots de passe partout où c'est possible pour protéger au mieux les données et verrouiller les sessions
- Pseudonymisation : attribuer des codes aux participants et les conserver dans une base sécurisée
- Stockage des données sur le One drive avec le contrat Office-365-Uliege

Confidentialité des données

- Logiciel utilisé
 - o Pour les entretiens : Whisper (conseillé par les enseignants du programme)
 - o Pour le formulaire de contact : Farmaforms (conseillé par les enseignants du programme) car les données sont stockées sur des serveurs en France, soumis à la législation européenne sur la protection des données (RGPD).)

Accès aux données :

- Destruction des données au terme de l'étude (toute donnée permettant d'identifier directement ou indirectement les participants, par exemple les enregistrements vocaux, seront supprimés)

9. Afin de justifier si l'avis du Comité d'Ethique est requis ou non, merci de répondre par oui ou par non aux questions suivantes, en lien avec les objectifs et la nature des données de l'étude :

1. L'étude est-elle destinée à être publiée ? Non

2. L'étude est-elle interventionnelle chez des patients (va-t-on tester l'effet d'une modification de prise en charge ou de traitement dans le futur, doivent-ils remplir des questionnaires en dehors de leurs soins définis par les recommandations de bonnes pratiques) ? Non
3. Les données recueillies sont-elles directement liées à la santé physique ou mentale des participants (par ex. : la fréquence cardiaque, le temps de réaction, la saturation en oxygène, l'endurance physique, la qualité de vie, le stress dans la vie quotidienne, l'autonomie, ...) ? Non
4. L'étude comporte-t-elle une enquête sur des aspects intrusifs ou délicats de la vie privée, quelles que soient les personnes interviewées (la sexualité, l'origine ethnique, la santé physique ou mentale, la génétique ou biométrie, les convictions religieuses ou philosophiques, les opinions politiques) Non
5. S'agit-il d'un questionnaire portant sur des données à caractère non intrusif ou non délicat MAIS utilisé dans le cadre d'un suivi médical précis (par ex. : les habitudes alimentaires chez les patients atteints d'une maladie chronique, la fréquence d'activité physique chez les patients diabétiques) ? Non
6. L'étude comporte-t-elle des questionnaires ou entretiens qui sont potentiellement perturbants ? Non
7. Y a-t-il enquête sur la qualité de vie ou l'adhésion thérapeutique de patients traités pour une pathologie spécifique ? Non
8. Y a-t-il enquête auprès de personnes vulnérables (mineurs, femmes enceintes, malades ayant des troubles cognitifs, malades en phase terminale, patients déficients mentaux, ...) ? Non
9. S'agit-il exclusivement d'une étude rétrospective ? Non
10. S'agit-il uniquement de questionnaires adressés à des professionnels de santé sur leur pratique professionnelle, sans caractère délicat (exemples de caractère délicat : antécédents de burn-out, conflits professionnels graves, assuétudes, etc.) ? Non
11. S'agit-il exclusivement d'une enquête sur l'organisation matérielle des soins (organisation d'hôpitaux ou de maisons de repos, trajets de soins, gestion de stocks, gestion des flux de patients, comptabilisation de journées d'hospitalisation, coût des soins, ...) ? Non
12. S'agit-il exclusivement d'enquêtes auprès de personnes non sélectionnées sans caractère intrusif, enquêtes de rue, sur les réseaux sociaux... (par exemple sur des habitudes sportives, alimentaires) ? Oui
13. S'agit-il exclusivement d'une validation de questionnaire existant dans une autre langue (où l'objet de l'étude est le questionnaire) ? Non
14. S'agit-il exclusivement d'une revue bibliographique ? Non

Si les réponses aux questions 1 à 8 comportent au minimum un « oui », il apparait probablement que votre étude devra être soumise pour avis au Comité d’Ethique.

Si les réponses aux questions 9 à 14 comportent au minimum un « oui », il apparait probablement que votre étude ne devra pas être soumise pour avis au Comité d’Ethique.

En fonction de l’analyse du présent document, le comité d’éthique vous informera de la nécessité ou non de déposer le protocole complet de l’étude. La liste des documents à déposer se trouvent dans la demande d’avis pour étude soumise à la loi de 2004, sur le site internet du comité d’éthique.

L’encadrant du mémoire sollicite l’avis du Comité d’Ethique car :

- cette étude est susceptible de rentrer dans le cadre de la loi relative aux expérimentations sur la personne humaine. Le promoteur attend dès lors l’avis du CE sur l’applicabilité ou non de la loi.
- cette étude n’est pas susceptible de rentrer dans le cadre de la loi relative aux expérimentations sur la personne humaine, mais un avis du CE est nécessaire en vue d’une publication.

Date : 22/11/24

Nom et signature de l’encadrant : Nicolas Antoine-Moussiaux 

Date : 21/11/24

Nom et signature de l’investigateur principal : Kemp 

Date : 21/11/24

Nom et signature de l’étudiant : Kemp 

Attention !

Que votre étude entre ou non dans le champ d’application de la loi du 7 mai 2004, la collecte et le traitement des données doivent être effectués en parfaite conformité avec le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Deux scénarios sont actuellement possibles :

- 1) Le Comité d’Ethique vous informe que l’étude proposée entre dans le champ d’application de la loi du 7 mai 2004

L’étudiant sera alors tenu d’utiliser, lors du dépôt du protocole complet de l’étude, le modèle de document d’information et de consentement du Comité d’Ethique, lesquels contiennent des clauses RGPD.

- 2) Le Comité d’Ethique vous informe que l’étude proposée n’entre pas dans le champ d’application de la loi du 7 mai 2004

L’étudiant sera alors tenu d’utiliser le document RGPD proposé par l’Université (plus d’informations via le lien : <https://my.student.uliege.be/rgpd-memoire-et-tfe>). Ce document ne sera pas soumis au Comité d’Ethique.

Ce formulaire de demande d’avis doit être complété et envoyé par courriel à ethique@chuliege.be. Il est recommandé de joindre votre ou vos encadrant(s) en copie(s) du courriel.